

CQP Opérateur vitrage

RNCP34265 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	31301, 23657, 23637
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'enregistrement	10/10/2019
Date d'échéance	10/10/2021

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CARGLASS	—	Former et organiser l'évaluation
GNFA	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP « Opérateur vitrage » a été créé par la Commission paritaire nationale de janvier 2014.

Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un CQP est une certification délivrée par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée.

Le contenu de chaque CQP est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels de CQP est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des CQP, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) dans la conception du

CQP afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur.

Ces réflexions sont alimentées par les études réalisées par l'observatoire de la branche.

L'opérateur vitrage assure le remplacement et les réparations de vitrages sur tous types de véhicules. L'opérateur vitrage est positionné à l'échelon 3 de la Convention collective des services de l'automobile N°3034.

ACTIVITÉS VISÉES

Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des interventions courantes de réparation et de remplacement de vitrages telles que la dépose et pose de pare-brise à joint ou collés, le démontage et remontage de vitres latérales / lunettes arrière, toit panoramique, et autres vitrages, la réparation de tous types de pare-brise, le démontage / remontage / réglage des optiques de phares et le cas échéant leur rénovation, ainsi que le gravage de vitrages, la pose de protection de dépannage, le nettoyage des bris de verre dans le véhicule. Les opérations de réparation et de remplacement de vitrages mentionnées sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent être réglementées et nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- Remplacement et réglages d'accessoires liés au vitrage et/ou à la signalisation des véhicules.

Activités de service :

- Activités en relation avec l'organisation des interventions :
 - . Utilisation de la documentation technique,
 - . Agencement et entretien du poste de travail, de l'outillage et des équipements,
 - . Application des procédures qualité et sécurité des personnes et des biens, en vigueur dans l'entreprise.
- Activités en relation avec la gestion des interventions :
 - . Accueil et conseil de la clientèle,
 - . Établissement de tous documents utiles,
 - . Vente additionnelle en lien avec l'intervention.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Remplacer un vitrage inamovible
- Remplacer un vitrage amovible
- Identifier la réparabilité du vitrage
- Réparer le vitrage
- Accueillir et conseiller le client pour une intervention sur un vitrage
- Proposer une vente additionnelle à l'intervention vitrage

Blocs de compétences

RNCP34265BC01 — Remplacement de vitrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Remplacer un vitrage inamovible
- Remplacer un vitrage amovible

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation professionnelle portant sur la dépose et repose d'un pare-brise sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA

Candidats en VAE : Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP.

RNCP34265BC02 — Réparation de vitrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier la réparabilité du vitrage
- Réparer le vitrage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation professionnelle portant sur la réparation d'un pare-brise sur la base d'une grille d'évaluation

fournie par les services de l'ANFA, complétée par un QCM portant sur les critères de réparabilité d'un vitrage sur la base d'un sujet modèle fourni par l'ANFA

Candidats en VAE : Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP.

RNCP34265BC03 — Accueil clientèle vitrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accueillir le client pour une intervention sur un vitrage
- Proposer une vente additionnelle à l'intervention vitrage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation professionnelle portant sur la réparation d'un pare-brise sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA

Candidats en VAE : Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le domaine du vitrage est représenté par différentes enseignes regroupées dans les réseaux spécialistes (Carglass, Mondial Pare-Brise, France Pare-Brise, Rapid Pare-Brise) et les franchises pour garage et carrosserie (A+auto, Glass auto, Inter Pare-Brise).

2,5 millions de vitres et optiques de phare ont été changées en 2013 toutes enseignes confondues.

On estime à 700 000 réparations de pare-brise effectuées par an.

Environ 8 000 salariés travaillent dans les enseignes spécialistes du vitrage, ce sont des petites structures, de 1 à 5 salariés.

Malgré la stagnation du nombre d'opérations de vitrage et du chiffre d'affaire global, les vitrages sont de plus en plus techniques, de plus en plus connectés et de plus en plus chers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Opérateur vitrage

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	10/10/2019
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/10/2021

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	8	8	100 %	100 %
2016	20	0	87 %	69 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36223

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34265/>